

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.066
Objet

BATIMENTS COMMUNAUX

Entretien, Dévolution
de travaux et fournitures

Marché LIGEARD.

DATE DE CONVOCATION

22 Juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 Juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

à l'Assemblée

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, MATRAS, BUJARD, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY, BERLAND,
BROTEAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD, NARTEAU,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIOM par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMESCO, CAMBLONG,

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La nature et l'importance des fournitures nécessaires aux
ateliers municipaux exigent la passation de marchés avec certains
fournisseurs habituels à la Ville, tels la S.A. Ets P. LIGEARD,
pour la fourniture de bois et dérivés, d'une part, les Etablisse-
ments Clovis ROBIN, pour la fourniture d'acier, tubes, métaux,
articles de quincaillerie, d'autre part.

Il importe en effet de pouvoir à tout moment disposer des
fournitures indispensables au bon fonctionnement des ateliers
municipaux, et il s'est avéré que la S.A. Ets P. LIGEARD et les
Ets Clovis ROBIN sont pratiquement les seuls sur la place de
Royan susceptibles de répondre favorablement à tout moment aux
demandes des Services Techniques Municipaux.

La Commission d'Expansion, Travaux et Investissements estime
que la collectivité aurait intérêt à traiter de gré à gré avec
les sociétés précitées.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de conclure
des marchés dits de "Commande" avec les fournisseurs retenus par
la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Expansion, Travaux
et Investissements, réunie le 24 Juin 1970,

Vu les articles 273, 308 à 310 du Livre III du Code des
Marchés Publics,

Vu les projets de marché et notamment les conditions de rémunération des sociétés,

Considérant la nécessité de conclure des marchés dits marchés de "Commande" pour assurer le bon fonctionnement des ateliers municipaux,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure des marchés dits marchés de "Commande" avec :

1°/ La S.A. Ets P. LIGARD, 108 Bd de Lattre de Tassigny à ROYAN, pour la fourniture de bois et dérivés du bois, le montant du marché à intervenir étant estimé à TRENTE CINQ MILLE FRANCS (35.000 Frs)

2°/

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 du budget de l'exercice 1970.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le **7 JUIL. 1970**

Le Sous-Préfet,



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

l'Adjoint Délégué,